



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 132 et 145 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport final sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) (A/63/681), dont le mandat est venu à expiration le 31 décembre 2005, conformément à la résolution 1610 (2005) du Conseil de sécurité.
2. Ce rapport donne des renseignements sur l'actif, le passif et le solde du fonds au 30 juin 2008 de la MINUSIL et de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), qui a été créée par le Conseil de sécurité, le 13 juillet 1998, dans sa résolution 1181 (1998), et dont le mandat a pris immédiatement fin à la date de la création de la MINUSIL le 22 octobre 1999 (voir résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité).
3. Comme il est indiqué aux paragraphes 5 et 6 du rapport, les opérations de liquidation de la MINUSIL se sont déroulées du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 et les renseignements sur la liquidation des avoirs de la Mission ont été présentés dans le rapport du Secrétaire général, daté du 20 mars 2008 (A/62/756). L'Assemblée générale en a pris note dans sa résolution 62/266. Le rapport correspondant du Comité consultatif a été publié sous la cote A/62/781/Add.4.
4. Les recettes, les dépenses et le solde du fonds pour la période allant de la création de la Mission le 13 juillet 1998 jusqu'à la fin de la liquidation, soit le 30 juin 2008, sont récapitulés dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/63/681). Le Comité consultatif note que la MINUSIL et la MONUSIL ont enregistré un solde inutilisé de 441 729 000 dollars, dont 419 332 000 dollars ont été portés au crédit des États Membres. Au 30 juin 2008, le solde du fonds s'élevait



à 22 397 000 dollars, dont 15 149 000 dollars en liquidités et 7 248 000 dollars au titre des contributions non acquittées et des autres sommes à recevoir.

5. Il a été précisé au Comité consultatif, à sa demande, que toute information supplémentaire sur la situation financière de la MINUSIL, notamment sur le recouvrement des contributions et des autres sommes à recevoir, serait communiquée à l'Assemblée générale dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur les missions de maintien de la paix clôturées. Le compte spécial de la MINUSIL restera ouvert jusqu'à réception des contributions non acquittées et des autres sommes à recevoir, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement. **Le Comité consultatif demande au Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale un état actualisé du recouvrement des contributions et des autres sommes à recevoir lorsqu'elle examinera cette question.**

6. Le Secrétaire général propose de porter au crédit des États Membres le montant des liquidités disponibles sur le compte spécial de la MINUSIL au 30 juin 2008, soit 15 149 000 dollars. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général.**
